



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon****Dix-septième session**

Genève, 21 et 22 mars 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la dix-septième session**Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 21 mars 2022 à 11 heures¹**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Observations liminaires.
3. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable et questions portées à l'attention du Groupe d'experts.
4. Rapport sur la mise en œuvre du plan de travail pour 2020-2021.
5. Plan de travail pour 2022-2023.
6. Émissions de méthane provenant des mines de charbon.
7. Transition du secteur de l'extraction du charbon.
8. Réduction des risques d'explosion.
9. Futurs travaux du Groupe d'experts.
10. Douzième réunion conjointe du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon de la Commission économique pour l'Europe et du Sous-Comité du charbon de l'Initiative mondiale sur le méthane.
11. Préparatifs de la dix-huitième session du Groupe d'experts.
12. Questions diverses.
13. Adoption des conclusions et recommandations.
14. Adoption du rapport et clôture de la session.

¹ Les représentants participant à des réunions au Palais des Nations sont priés de s'inscrire en ligne (<https://unece.org/info/Sustainable-Energy/Coal-Mine-Methane/events/363735>) ou par courriel (cmm.energy@un.org) au moins deux semaines avant le début de la session. Ils sont priés de se présenter, au moins quarante-cinq minutes avant le début de la séance, à l'entrée située au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir plan sur le site Web de la Division de l'énergie durable) pour obtenir un badge. Le service d'inscription du portail de Pregny est ouvert tous les jours ouvrables de 8 heures à 17 heures. Le secrétariat peut être joint par téléphone (poste 73966 ou 74140).



II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour. Les documents établis pour la session seront publiés sur la page du site Web de la Division de l'énergie durable de la CEE consacrée au méthane provenant des mines de charbon² dès qu'ils seront disponibles. Un calendrier détaillé des travaux sera également affiché. Le Groupe d'experts sera invité à adopter des conclusions et des recommandations à l'issue de l'examen de chacun des points de l'ordre du jour.

2. Observations liminaires

Les observations liminaires porteront sur les réalisations récentes du Groupe d'experts ainsi que sur ses objectifs futurs, compte tenu de l'élargissement récent de son mandat aux questions relatives à la transition juste approuvé par le Comité de l'énergie durable à sa trentième session, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'examen stratégique du sous-programme Énergie durable de la CEE. Les activités du Groupe d'experts seront présentées dans le cadre des principaux faits survenus dans le domaine de la gestion du méthane provenant des mines de charbon.

3. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable et questions portées à l'attention du Groupe d'experts

Le secrétariat présentera brièvement les activités menées par le Comité de l'énergie durable depuis sa trentième session (22-24 septembre 2021), ainsi que toutes les décisions se rapportant aux travaux du Groupe d'experts qui ont été prises, y compris par le Comité exécutif de la CEE. Le Comité a notamment demandé au Groupe d'experts d'examiner les éclaircissements qu'il a été suggéré d'apporter à sa mission et à son mandat et de lui soumettre une version révisée de ces éléments à sa trente et unième session.

4. Rapport sur la mise en œuvre du plan de travail pour 2020-2021

Le Bureau et le secrétariat rendront compte de l'exécution du plan de travail du Groupe d'experts pour 2020-2021.

5. Plan de travail pour 2022-2023

À sa trentième session, tenue du 22 au 24 septembre 2021, le Comité de l'énergie durable a approuvé le plan de travail pour 2022-2023 adopté par le Groupe d'experts à sa seizième session, en mars 2021. Le Groupe d'experts examinera les mesures nécessaires à la bonne exécution de ce plan de travail et recensera les priorités qui requerront son attention dans les mois à venir.

6. Émissions de méthane provenant des mines de charbon

La réduction des émissions de méthane est l'un des moyens les plus économiques de limiter l'incidence du secteur énergétique sur le climat. Cependant, les décideurs ont besoin de données fiables sur les émissions pour être en mesure d'élaborer des politiques efficaces relatives aux émissions de gaz à effet de serre (GES), d'évaluer les possibilités d'atténuation et de respecter leurs engagements internationaux en matière de climat. Il est donc nécessaire de mettre en place sans attendre des systèmes nationaux de suivi et de notification des

² <http://www.unece.org/energy/se/cmm.html>.

émissions qui soient efficaces et fondés sur des méthodes comparables. Les programmes nationaux de suivi, de notification et de vérification peuvent aider les pays non seulement à mieux comprendre quelle part de leurs émissions globales de méthane et d'autres GES est imputable au secteur de l'extraction du charbon, mais aussi à recenser les possibilités d'atténuation. Le Groupe d'experts examinera ces questions, étudiera les initiatives internationales les plus pertinentes axées sur le suivi et la réduction des émissions de méthane, évaluera ses récentes activités en matière de suivi, de notification et de vérification et élaborera une stratégie visant à promouvoir les meilleures pratiques dans ce domaine.

7. Transition du secteur de l'extraction du charbon

Afin d'atteindre l'objectif consistant à maintenir le réchauffement climatique sous la barre des 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, il est nécessaire de réduire l'intensité carbone de tous les secteurs de l'économie. Si l'on peut s'attendre à ce que les efforts de décarbonisation débouchent sur la création de nouvelles possibilités, ils auront certainement aussi des effets perturbateurs sur les régions fortement tributaires du carbone et les industries énergivores. Pour remédier à ces problèmes, le processus de décarbonisation doit être mené en respectant les principes de la transition juste.

La fermeture des mines est l'un des aspects les plus difficiles de la transition. Outre les questions sociales liées aux pertes d'emploi de milliers de personnes dont la vie est directement ou indirectement liée aux activités d'extraction du charbon, les décideurs doivent également aborder de nombreuses questions environnementales pour faire en sorte de prendre non seulement les mesures requises par les lois et les réglementations existantes, mais aussi les mesures nécessaires pour préparer une éventuelle réaffectation des terres exploitées pour l'extraction. Par conséquent, la fermeture de chaque mine doit être soigneusement planifiée et exécutée conformément aux normes les plus strictes. Étant donné que l'arrêt de la production de charbon ne met pas fin aux émissions de méthane, la majorité de ces émissions ultérieures ayant lieu au cours des premières années suivant la fermeture d'une mine, des plans de récupération et d'utilisation du méthane provenant des mines abandonnées doivent être élaborés bien à l'avance afin d'exploiter au maximum ces ressources, ou au moins d'empêcher la diffusion incontrôlée du méthane dans l'atmosphère.

Le Groupe d'experts étudiera les meilleures stratégies visant à intégrer dans ses travaux les défis liés à la transition juste des régions minières et déterminera la portée et l'orientation de ses activités dans ce domaine. Il examinera comment il pourrait contribuer à l'élaboration du concept de transition juste et à sa mise en application dans la région de la CEE en s'appuyant sur ses propres compétences et données d'expérience, et comment il pourrait aider les États membres à mener à bien ce processus de transition de la manière la plus efficace possible. Il se penchera également sur la question de l'intégration parmi ses membres d'experts spécialisés dans les questions liées à la transition juste. Les débats s'appuieront sur la note de cadrage relative aux principes à prendre en considération lors de la fermeture des mines de charbon (ECE/ENERGY/GE.4/2022/3) et au document consacré aux questions culturelles relatives à la gestion des dimensions sociales de la transition des industries de la filière du charbon et des régions tributaires du charbon (ECE/ENERGY/GE.4/2022/4).

8. Réduction des risques d'explosion

Malgré la forte orientation environnementale du récent regain d'intérêt pour le méthane dans le monde, il faut reconnaître que celui-ci constitue une menace permanente pour la santé et la sécurité dans le cadre de l'exploitation du charbon. Le méthane est encore source de conditions de travail dangereuses dans bon nombre de mines souterraines partout dans le monde et provoque chaque année de nombreux accidents, souvent mortels. Le Groupe d'experts se penchera sur les accidents les plus récents et les moyens de les prévenir. L'Organisation internationale du Travail (OIT) et d'autres parties prenantes seront invitées à participer à ce débat.

9. Futurs travaux du Groupe d'experts

Le Groupe d'experts examinera les aspects techniques de ses activités en tenant compte des préoccupations de santé publique liées à la pandémie de COVID-19 et de la popularité croissante des nouveaux modes de communication. Il tâchera de recenser les meilleures options disponibles pour toucher le plus grand nombre possible de parties prenantes.

10. Douzième réunion conjointe du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon de la Commission économique pour l'Europe et du Sous-Comité du charbon de l'Initiative mondiale sur le méthane

Le Sous-Comité du charbon de l'Initiative mondiale sur le méthane (IMM) est l'une des principales parties prenantes du Groupe d'experts. À l'occasion de sa trente et unième session, qui se tiendra dans le cadre de la dix-septième session du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon, le Sous-Comité examinera, entre autres, leurs activités communes.

11. Préparatifs de la dix-huitième session du Groupe d'experts

Le Groupe d'experts s'intéressera aux préparatifs de sa dix-huitième session. Il passera notamment en revue les principaux thèmes qui auront été proposés pour la partie de la session consacrée aux questions de fond. La dix-huitième session du Groupe d'experts se tiendra en 2023 à Genève.

12. Questions diverses

Le Groupe d'experts pourra débattre de toute autre question pertinente soulevée avant ou pendant la session et relevant de son mandat. Dans la mesure du possible, les membres des délégations sont invités à indiquer à l'avance à la présidence et au secrétariat s'ils souhaitent aborder une question au titre de ce point de l'ordre du jour.

13. Adoption des conclusions et recommandations

Le Groupe d'experts sera invité à adopter les conclusions et recommandations convenues.

Les projets de conclusions et de recommandations seront communiqués aux participants et aux représentations permanentes à Genève dix jours au moins avant le début de la session.

14. Adoption du rapport et clôture de la session

Le (la) Président(e), avec le concours du secrétariat, récapitulera les conclusions et recommandations adoptées. Le Groupe d'experts sera invité à adopter son rapport à partir d'un projet établi par le secrétariat en collaboration avec le Bureau, après quoi le (la) Président(e) prononcera la clôture de la session.
